



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

Communications diverses

Bulletin n°83 – octobre 2012



Informations nationales

La SNCF propose un « pacte national » pour réformer le système ferroviaire

L'entreprise se dit prête, dans le cadre de la réforme préparée par les pouvoirs publics, à reprendre une partie de la dette de 30 milliards portée par Réseau Ferré de France, en échange d'une participation à sa gouvernance. Les usagers des trains régionaux et l'Etat seraient aussi mis à contribution.



Certes, la SNCF n'a pas vocation à définir la politique publique des transports. Ses dirigeants l'ont rappelé à plusieurs reprises en fin de semaine dernière lors du séminaire de presse organisé par l'entreprise à Berlin, cette tâche incombe au gouvernement. Pour autant, alors que celui-ci s'apprête à annoncer début octobre les grandes

lignes de sa future réforme ferroviaire, l'entreprise publique a des propositions à faire, la plus neuve d'entre elles portant sur le traitement de la dette du système. Si la nécessité d'une réforme fait consensus, c'est bien en effet parce que le système ferroviaire va financièrement dans le mur. Réseau Ferré de France, le propriétaire des infrastructures, qui avait hérité à sa création en 1997 de la dette de la SNCF, voit celle-ci augmenter de 1 à 1,5 milliard par an ! Elle a atteint 29,6 milliards fin juin, et deviendra insoutenable si rien n'est fait. Dans ce contexte, la SNCF propose, dans le cadre d'une réforme globale, un « pacte national pour le rail », qui reviendrait à répartir les efforts pour résorber cette dette entre trois acteurs. Le premier est la SNCF elle-même : « Nous avons les moyens de reprendre une partie de la dette historique à notre compte », explique Sophie

Boissard, la directrice générale déléguée en charge de la stratégie, sans davantage de précision. Selon un acteur du dossier, **cette part varierait entre 5 et 10 milliards.**

Les clients seraient eux aussi sollicités, par le biais d'une augmentation du prix des billets. Les tarifs des TGV laissant selon l'entreprise peu de marge, ce sont les usagers des transports régionaux qui subiraient la principale hausse. Enfin, la « collectivité nationale », c'est-à-dire l'Etat, reprendrait le solde de la dette via une « contribution extraordinaire ».

En échange de sa participation au redressement des finances du système, la SNCF réclame d'« avoir voix au chapitre », selon l'expression de Sophie Boissard, dans la gestion des infrastructures, aujourd'hui confiée à RFF. Elle confirme là sa volonté de se poser en « pivot » du système, en réintégrant dans son giron une partie des tâches aujourd'hui dévolues à RFF.

Avec ce « pacte national », la direction de la SNCF entend faire coup double. Avec sa propre contribution, elle signifie qu'elle mérite la place centrale qu'elle revendique dans le futur système. Et avec celles des usagers et de l'Etat, elle se donne des arguments pour expliquer en interne que l'entreprise ne peut pas s'exonérer d'efforts (voir ci-dessous). « Contribution extraordinaire » Rien ne dit toutefois que cette « vision » de la SNCF convaincra le gouvernement. La perspective d'une hausse sensible des tarifs des TER est un sujet très sensible politiquement, tout comme l'est, au niveau financier, celui d'un accroissement de la dette de l'Etat par cette « contribution extraordinaire ». Dans l'attente des arbitrages gouvernementaux, la SNCF s'applique en tout cas à se poser en bon élève. « Nous devons être un service public exemplaire », plaide Guillaume Pepy.

Le président de l'établissement public a ainsi annoncé lors du séminaire que les effectifs (159.000 salariés fin 2011) ne diminueraient pas cette année, une première depuis des décennies.

Le budget 2012 prévoyait pourtant 900 suppressions de postes. De surcroît, la SNCF embauchera 500 contrats d'avenir dès que la loi sera votée. Des annonces, alors que le chômage continue d'augmenter, qui ne manqueront pas d'être appréciées à l'Elysée.

Le 24 09 2012

LesEchos.fr

Dettes ferroviaire : Cuvillier pas convaincu par les propositions de Pepy

Dans la dernière ligne droite avant l'annonce de « la réforme française » du système ferroviaire, tous les bons mots sont permis. Interrogé ce 27 septembre, lors de sa visite aux ateliers RATP de Sucy-en-Brie, sur les récentes déclarations de la SNCF sur la dette du système ferroviaire, Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux Transports, a fait preuve d'ironie : « Je suppose que c'est la contribution de Guillaume Pepy au débat citoyen... Et je pense qu'il est suffisamment sensé pour ne pas s'attaquer à la dette des autres. Ce ne serait pas forcément une bonne idée. » Quant à la réaction critique de plusieurs régions, elle ne surprend pas le ministre : « Les régions ne sont pas très sensibles à ce qui se fait de façon unilatérale. En général, ce n'est jamais bon de trop parler. Mais c'est une star, Guillaume Pepy. » L'annonce de cette réforme ne devrait pas être annoncée, comme ce fut un temps envisagé, dès le prochain Conseil des ministres du 3 octobre. En revanche, le ministre devrait révéler la feuille de route pour les transports, avec les



priorités pour les cinq ans à venir. Quant à la réforme du système ferroviaire, elle ne devrait pas être dévoilée avant la fin octobre, les arbitrages n'étant aujourd'hui pas rendus, dit-on de source proche du ministre. Et le projet de loi est toujours prévu pour l'an prochain.

Le 27 09 2012



Bruxelles conforté pour obliger la compagnie ferroviaire à devenir une société anonyme

Le Tribunal de l'UE a estimé que Bruxelles avait raison de considérer que le statut d'Epic fournit une garantie publique illimitée, soit une aide illégale.

Entre l'ouverture à la concurrence du marché français et l'organisation de la gouvernance du secteur, le gouvernement français a déjà nombre de dossiers sensibles à gérer dans le domaine ferroviaire. **Et si se rajoutait la transformation de la SNCF en société anonyme ?** Poussé par Bruxelles, ce dossier pourrait rapidement revenir sur la table à la faveur d'une décision rendue jeudi dernier par le Tribunal de l'Union européenne. « *Ca paraît très probable* », relève une source diplomatique.



Cela fait quelques années que la Commission européenne a en ligne de mire le statut français d'Epic (Etablissement public à caractère industriel et commercial). Son défaut aux yeux de Bruxelles : il reviendrait à une « *garantie publique illimitée* », et permettrait donc d'obtenir des conditions de financement plus avantageuses. Cette forme juridique a été adoptée par nombre de fleurons publics hexagonaux : la SNCF donc, mais aussi la RATP et La Poste.

Le groupe postal avait fini en mars 2010 par obtempérer et devenir une société anonyme (SA). Ce qui n'avait pas empêché la France d'attaquer sur le fond, devant la justice européenne, la décision de Bruxelles l'obligeant à transformer La Poste en SA. Paris voulait, en effet, à tout prix que ce raisonnement ne fasse pas tâche d'huile pour la SNCF ou la RATP, alors que le passage en société anonyme est vu par les syndicats comme un préalable à la privatisation.

Aide d'Etat

Mais cette tentative a échoué. Le Tribunal de l'Union européenne a rejeté jeudi le recours hexagonal. Motif : la Commission avait fourni suffisamment d'éléments objectifs pour établir que la garantie illimitée constituait un avantage financier, et donc une aide d'Etat, aux yeux de la justice européenne. Un jugement qui ne laisse pas d'illusion pour Paris. « *Ca pourrait inciter Bruxelles à relancer le sujet de manière plus large sur les Epic en France* », reconnaît un diplomate français. Joaquin Almunia, le commissaire à la Concurrence, l'a reconnu vendredi à demi-mot : « *Une fois que nous aurons tiré les conclusions de cette décision pour La Poste mais aussi sur d'autres possibles cas en France, nous en ferons usage* », a-t-il souligné.

La SNCF paraît en première ligne. Début 2010, une lettre de Bruxelles au ton très direct avait déjà été envoyée pour réclamer la fin de l'Epic (« Les Echos » du 31 mai 2010). Paris avait alors botté en touche, mais la remise en jeu devrait vraisemblablement ne pas tarder.

Le 24 09 2012

SNCF Geodis cède sa filiale en difficultés Novatrans au groupe Charles André



Le 26 septembre 2012

Le conseil d'administration de Novatrans, filiale en difficultés de SNCF Geodis, a validé mercredi l'offre de reprise par le Groupe Charles André (GCA), spécialiste du transport multimodal, selon un communiqué de SNCF Geodis, la branche transport et logistique de la SNCF. "La proposition de rachat (...) par le Groupe Charles André prévoit la reprise de 110 emplois" chez Novatrans, opérateur de transport combiné rail-route, qui compte 257 salariés, précise SNCFGeodis.



La SNCF offre le shopping en ligne à bord de ses TER

La SNCF poursuit son rythme effréné d'annonces. Et pour ses passagers, les trains connectés, c'est déjà demain. Comme le révèle le magazine *Challenges*, la SNCF lancera début octobre «TER Market», un nouveau service pour ses usagers qui pourront faire leur course (tous les produits du supermarché) sur Internet via cette plateforme et les récupérer en gare d'arrivée.

La compagnie ferroviaire française entend rendre ses trajets de TER pratiques afin qu'ils ne soient plus des «contraintes» ou «parenthèse pénibles» dans une journée.

L'expérimentation fera ses gammes en Rhône-Alpes avec l'enseigne Tourpargel. Si le service s'avère être concluant, la SNCF lancera un appel d'offre pour trouver un partenaire industriel.

Le 26 septembre 2012





Keolis devrait être reconduit à Rennes

Jamais deux sans trois ! A l'issue d'une année de compétition, Keolis est bien parti pour entamer au 1er janvier prochain son troisième mandat consécutif – le premier date de 1998 – pour l'exploitation du réseau Star de Rennes Métropole (38 communes, 405 000 habitants), ainsi que du service Handistar, nouvellement couplé à la DSP.

Le 25/09/2012



De nouvelles cartes de réduction

Barbara Dalibard, la directrice générale de la branche SNCF-Voyages, a annoncé le lancement de 5 cartes de réduction « nouvelles générations ». L'une des principales nouveautés concerne la transformation de l'actuelle carte de réduction destinée aux 12-25 ans en deux cartes distinctes, l'une pour les 12-17 ans (avec des réductions allant de 25 % à 60 %), l'autre pour les 18-27 ans, avec les mêmes niveaux de rabais et, de surcroît, des quotas de places à petit prix disponibles jusque dans les derniers jours avant le départ. Pour un coût de 75 euros par an, la carte de réduction week-end offrira de 25 % à 50 % sur un aller-retour, à condition de passer une nuit de fin de semaine sur place. Le titulaire de la carte aura la possibilité de faire bénéficier un accompagnateur de cette réduction. Enfin, les plus de 60 ans, sensibles au confort, pourront, pour 65 euros, avoir accès à la carte Senior+ qui leur garantira 40 % de réduction sur la première classe, contre 25 % précédemment. La carte Enfant+, très populaire auprès des jeunes parents, est maintenue. Pour lancer ces différentes offres, 500.000 cartes de réduction à prix réduit (50 euros) seront disponibles à partir du 25 septembre.



Le 24 09 2012

LesEchos.fr

Fret SNCF perd deux contrats majeurs

Nouveau coup dur pour Fret SNCF. Un an après avoir perdu le contrat Gefco d'acheminement ferroviaire de voitures, Fret SNCF vient de perdre cet été d'importants marchés qu'elle exploitait pour le compte de Total et Esso, affirment des syndicats de cheminots. Ce qui représenterait une perte d'une vingtaine de millions d'euros de chiffre d'affaires pour Fret SNCF. La perte la plus importante vient de la branche chimie de Total. Celle-ci a confié les trois quarts du contrat, jusque-là réalisé par Fret SNCF, au belge OSR, filiale de SNCB Logistics, et à ECR, filiale française des chemins de fer allemands. Ce qui représente pour les deux nouveaux opérateurs la rotation de 10 à 12 trains par semaine.



Total-Pétrole, de son côté, a retenu ECR pour desservir Clermont-Ferrand, soit 7 à 8 trains hebdomadaires. Fret SNCF conserve toutefois quasiment les trois quarts du contrat, notamment tous les flux allant vers le Sud. Quant à Esso, l'industriel a confié ses acheminements entre Fos et Toulouse (une petite dizaine de trains hebdomadaires) à Europorte, la filiale fret d'Eurotunnel. Contactée, la direction de Fret SNCF n'a pas voulu commenter ces informations. Tous ces contrats d'une durée de deux ou trois ans doivent démarrer en 2013. Ils ouvrent aux nouveaux opérateurs des marchés prometteurs, tout en permettant à ces industries de tester leurs performances avant éventuellement d'aller plus loin, estime un proche du dossier. « *Les pertes de ces contrats vont fragiliser un peu plus la nouvelle offre multi-lots / multi-clients de Fret SNCF* », commente de son côté un syndicaliste.

Le 27 09 2012



Ile de La Réunion : allez-y par TGV AIR

SNCF et Air Austral annoncent la signature d'un nouvel accord de partenariat bimodal TGV AIR. Cet accord permet aux passagers, grâce à un billet électronique unique, de rejoindre l'île de la Réunion après un trajet en TGV depuis 20 villes de Métropole. Avec une capacité de 250000 sièges-train.

Air Austral devient ainsi la première compagnie aérienne française à relier la Province et la Belgique à l'île de la Réunion et à l'Océan Indien au départ de Paris-Roissy Charles de Gaulle.



Les gares concernées par cet accord sont Aix en Provence TGV, Angers St Laud, Avignon TGV, Bordeaux St Jean, Bruxelles Midi, Champagne TGV, Le Mans, Lille-Europe, Lorraine TGV, Lyon Part-Dieu, Marseille St Charles, Montpellier St Roch, Nantes, Nîmes, Poitiers, Rennes, St Pierre des Corps, Strasbourg, Toulon, Valence TGV.

Avec l'avantage, depuis l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, d'accéder directement à la principale plateforme TGV Air, Air Austral et la SNCF proposent une alternative attractive aux passagers. Billet unique, une seule réservation pour les deux parcours, arrivée et départ du TGV dans le Terminal Air Austral CDG 2, correspondance garantie, points d'accueil et d'accompagnement dédiés : autant de services mis en place pour faciliter les déplacements et les correspondances.

Barbara Dalibard, Directrice Générale de SNCF Voyages : « *Nous ne pouvons que nous féliciter que TGV AIR, produit phare de SNCF pour l'intermodalité air-fer, continue d'attirer plus de compagnies chaque année. Je suis particulièrement fière qu'Air Austral fasse confiance à SNCF pour offrir à ses clients un service à grande vitesse, fiable et de qualité, en continuité de celui proposé par la compagnie* »

Marie-Joseph Malé, Président du Directoire d'Air Austral : « *A partir de la fin du mois d'octobre et conformément à son plan de marche, Air Austral reconfigure sa desserte de la métropole et recentre ses opérations sur Roissy, premier « hub » de correspondances en Europe. Grâce à cet accord élargi avec la SNCF, Air Austral va ainsi pouvoir maintenir la qualité de son service tout en desservant encore plus efficacement la province*».

Pour la défense de vos droits et l'accompagnement syndical, **UNSA-Cheminots**

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :
UNSA/ Cheminots
 M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de
Lorraine ou Lille
 (lire adresses en couverture)

Réduction de 66 % sur impôts et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....Prénom.....

Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau.....

Adresse domiciliaire

EtablissementN° CP

Téléphone Service Téléphone Portable

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....le.....Signature.....

COTISATIONS 2012

Adhérents	Cotisations annuelles	Réduction	réel après réduc.	réel après réduc.
QUALIFICATION	Euros	d'impôt (66%)		
A/B - TA	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
C - TB 1	91,00 €	60,06 €	30,94 €	2,58 €
D 1 - TB 2	96,00 €	63,36 €	32,64 €	2,72 €
D 2 - TB 3	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 1	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 2	119,00 €	78,54 €	40,46 €	3,37 €
F 1	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €
F 2	147,00 €	97,02 €	49,98 €	4,17 €
G 1	157,00 €	103,62 €	53,38 €	4,45 €
G 2	170,00 €	112,20 €	57,80 €	4,82 €
H 1	181,00 €	119,46 €	61,54 €	5,13 €
H 2	193,00 €	127,38 €	65,62 €	5,47 €
CS	206,00 €	135,96 €	70,04 €	5,84 €
Contractuels				
Exécution	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
Maîtrise	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
Cadres	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €